



Lille, le 05 juillet 2008,

Interrogation suite à la DP cadre du 04/07/08

Voici trois questions ayant amené un débat houleux entre la direction régionale et les organisations syndicales représentatives présentes

10) EVEN Fusion des UP voies : La délégation souhaite faire un point sur la fusion des UP voies et ses conséquences sur l'encadrement des EVEN

11) Restructuration des EVEN : La délégation souhaite savoir les pistes prévues pour la réaffectation des cadres dont le poste disparaît. Il semble que des ouvertures existent mais que la direction s'empresse de les pourvoir avant la date effective de celles-ci, rendant impossible le positionnement des cadres concernés.

Réponse de la direction

Des entretiens exploratoires auront lieu en juillet et août pour le personnel d'encadrement touché.

Commentaires :

*Outre le fait que l'on ne connaisse pas encore les personnels touchés, le comité de carrière a eu lieu au mois de juin et début juillet. La notion d'exploratoire indique qu'il faut explorer avant intervention sauf **sur notre région**. La direction régionale dans son ensemble oublie que durant cette période, les établissements sont **noyés par des travaux** affectant la totalité du personnel disponible tous collèges confondus ; cela démontre la qualité des entretiens souhaités.*

13) Tableaux d'astreinte des agents caténaïres : A compter du 01/07/08 l'entreprise a décidé de modifier les tableaux d'astreinte des agents caténaïres. Pour remplacer le 4^{ème} agent pour le transport du lorry, il est envisagé de faire appel au dirigeant SES d'astreinte (un exercice de transport de lorry a été réalisé sur l'EVEN de Lille littoral). Les CCRN s'opposent formellement à cette pratique.

Réponse de la direction

La recherche d'amélioration de l'astreinte s'est effectuée après une analyse pertinente au plus près des besoins et l'appel du dirigeant d'astreinte ne se résume pas à manipuler l'échelle lorry.

Commentaires :

*La décision de réduire le nombre d'astreintes s'est effectuée sans analyse mais **par un dictat national et régional**, NON, les dirigeants d'établissements n'ont pas été associés au préalable.*

J'invite les cadres à reprendre les procès verbaux du 30/06 et 02/07 concernant la levée du droit d'alerte (cette phrase est reprise les deux fois)

*« Le président propose pour lever le droit d'alerte de faire appel au dirigeant SES, pour faire office de 4^{ème} agent pour la **manutention** »*

Une mise en situation a été réalisée le 30/06 pour les dirigeants d'astreintes présents (avec à la clé un accident, connu du président, qui n'a pas fait l'objet de déclaration)

Messieurs les dirigeants d'unité, les assistants, les dirigeants de proximité

On vous oblige à mettre en musique une partition sans notes avec des musiciens sans instruments pour que vous en sortiez un opéra sans considération de la part de notre direction régionale.

La part variable de votre rémunération lavera tous ces affronts, **soyez heureux !**

Notre direction régionale avance, il ne faut pas se poser de question sur :

- L'avenir des « encadrants » musiciens suite à cette nouvelle organisation. D'ailleurs cela n'apparaît dans aucun document remis aux IRP.
- La question des outillages non utilisés par l'absence de plateforme ou de formation des opérateurs.
- Le stress lié à l'astreinte en plus de la sécurité de l'organisation, il est possible de manutentionner et pourquoi pas remplacer le matériel, assurer le gardiennage des PN. On pourrait encore revoir à la baisse le nombre d'astreintes, nous sommes tellement soumis !

HONTE A CETTE DIRECTION POUR CE MEPRIS

vis-à-vis des « encadrants ».

Jamais une gratification individuelle majorée ne pourra faire oublier ce manque de considération

Devant ce courroux, notre directeur régional a pris deux décisions :

- Remise à plat en septembre suite aux entretiens des décisions prises en juin et juillet, priorité au transfert d'encadrants en place.
- Les dirigeants d'astreintes ne participent pas à la mise en place de matériel en voie, cela n'est pas leur rôle aux dires du DR

IL VOUS APPARTIENT MAINTENANT DE FAIRE RESPECTER CES DECISIONS

N'hésitez pas à nous faire connaître toutes les pressions que vous pourriez subir. Faites savoir que nous aussi nous avons des possibilités de faire valoir notre mécontentement (rien ne se fait sans les cadres dixit M. PEPY convention cadre de juin 2008)

Interpelez les CHSCT et le CE pour que les problèmes de l'encadrement soient évoqués dans les dossiers de restructuration.

VOIRE PLUS SI ON CONTINUE A BAFOUER VOTRE DIGNITE

Vos délégués du personnel